



## D'un temps partiel a un temps complet

Par **marc**, le **06/03/2010** à **00:00**

Bonjour,

j'ai un contrat a 100 heures mais en comptant mes temps de déplacements non payés, mes heures a dispositions entre les interventions et les heures complémentaires je fait bien plus qu'un temps complet.

je ne signe pas d'avenants pour mes heures complementaires,j'ai les preuves de mes temps de déplacements et mon contrat de travail dit que je doit'etre a disposition et mes horaires de travail changent tout le temps...

je compte demander la requalification en temps complet aux prud'hommes, est-ce que ça a des chances d'haboutir ? merci d'avance

Par **Visiteur**, le **07/03/2010** à **08:19**

bonjour,

vous êtes payé sur 100 heures ou sur les heures effectivement effectuées réellement ?

Par **marc**, le **07/03/2010** à **14:22**

bonjour, je suis payé 100 heures et quelques heures complémentaires de temps en temps mais pour les temps de trajets et les multiples temps de pause entre les clients je ne touche rien....

Par **Visiteur**, le **07/03/2010** à **18:28**

re

et que dit votre contrat de travail ??

et ensuite la convention collective ???

et pour finir : quel est votre métier ?

Par **marc**, le **09/03/2010** à **20:07**

je suis délégué du personnel, il n'y a pas de convention collective, mais un accord collectif de travail du 2 juillet 2004 introuvable je suis aide à domicile, mon contrat prévoit 10/100 d'heures complémentaires et ne définit pas de plages horaires pour les heures, j'ai un jour de repos fixe le jeudi et un weekend sur deux, mes horaires changent souvent (ne respecte pas le délai de 7 jours de prévenance) mes journées s'étalent fréquemment sur 12 h avec de multiples pauses entre chaque client (est-ce du temps de mise à disposition? ce temps n'est pas rémunéré...) merci...